



Fédération Française de Cyclotourisme  
Gujan Mestras Cyclo  
Numéro RNA : W336007062  
Numéro Fédéral : 06810



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### Objet : Conformité VAE

Je soussigne(e) M, Mme.....membre du club de Gujan Mestras Cyclo, certifie sur l'honneur que mon Vélo à Assistance Electrique (VAE) est conforme à la réglementation en vigueur et notamment a la directive 2002/24/CE qui stipule que :

- La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper obligatoirement dès qu'on arrête de pédaler.
- L'assistance doit se couper a 25 km/h maxi, le vélo pouvant rouler plus vite sans Assistance.
- La puissance nominale du moteur doit être de 250 Watts maximum.

De plus, je m'engage à respecter la Charte Fédérale dans son utilisation, à savoir :

- A respecter les principes fondamentaux du cyclotourisme.
- A ne pas modifier son vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance limite à 25 km/h.
- A respecter la vitesse des groupes fréquentés, à ne pas lui servir d'entraîneur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Si vous débridez votre V.A.E., en cas d'accident, l'assurance FFCT ne fonctionnera pas !  
En cas de débridage, votre V.A.E. devient un cyclomoteur soumis à la réglementation à ces engins.